

## **20 - Etablissement Public de Coopération Culturelle - Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon / Franche-Comté (EPCC ISBA) - Modification des statuts**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Régionale des Beaux-Arts de Besançon ont été adoptés par l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2010, par le Conseil Municipal le 9 décembre 2010 et par le Conseil d'Administration de l'établissement le 23 juin 2011.

Le Conseil d'Administration du 28 novembre 2011 a proposé de dénommer l'EPCC «Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon / Franche-Comté».

Cette nouvelle appellation nécessite une modification des statuts qui a été approuvée par le Conseil d'Administration par une délibération en date du 23 janvier 2012 et doit être validée par le Conseil Municipal.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est donc invité à adopter les statuts modifiés de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle - Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon / Franche-Comté.

**«Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Je ne vois pas de question. Pas de contre, pas d'opposition, tout le monde vote pour. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 28 février 2012.*